

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

Séance du 10 avril 2025

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt cinq **le 10 avril 2025, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

5 mars 2025

Membres présents :

Date de la réunion :

10 avril 2025

Titulaires : Annick BARRÉ, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Nicole JEANTHEAU, Cécilia NAUCHE, Vincent ROBIN, Christophe THORIN,

Suppléants : Gérard CHAUVEAU, Anne-Marie THEVENET, Eric BARDET, Tania ANDRÉ, Jean-Claude CHADENAS, José ABRUNHOSA

Suppléants excusés : Solange VALLÉE, Isabelle SOIRAT, Jean-Albert BOULAY, Stéphane LEDOUX

Pouvoirs :

Jacques BOUVIER a donné pouvoir à Nicole JEANTHEAU
Jean-Marc MORETTI a donné pouvoir à Christophe THORIN
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Vincent ROBIN
François FROMET a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Claire GRANGER
Marie-Agnès FERET a donné pouvoir à Annick BARRÉ
Karine MICHOT a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU

N°17.2025

Membres titulaires excusés : Nelly ANTOINE, Thierry BENOIST, Jacques BOUVIER, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Corinne GARCIA, Pascal HUGUET, Catherine LHÉRITIER, Karine MICHOT, Jean-Marc MORETTI, Marie-Pierre BEAU, Marie-Agnès FERET

Objet de la délibération :

**Association Nationale des
Directeurs et Directeurs-
Adjoints des Centres De
Gestion de la Fonction
Publique Territoriale
(ANDCDG) – Subvention
annuelle 2025**

Participait également à la réunion Isabelle ROSSI-MICHEL, Conseillère aux décideurs locaux.

Joël DEBUIGNE a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Le Président, M. Eric MARTELLIERE, informe les membres du Conseil d'Administration de la demande de subvention, au titre de l'exercice 2025, de l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs Adjoints des Centres de Gestion De la Fonction Publique Territoriale (ANDCDG).

Le Président rappelle que l'ANDCDG rassemble près de la totalité des cadres supérieurs de direction des centres de gestion et a pour objet de développer entre eux des relations solidaires, de faciliter les échanges, de favoriser le développement des coopérations, d'être un lieu d'expression collective et de valoriser leur fonction.

Cette association professionnelle organise son activité sous forme de commissions et groupes de travail. Elle assure réflexions, analyses et propositions techniques au profit de l'ensemble des centres de gestion.

Au-delà du travail classique des commissions techniques, très sollicitées, qui permettent un débat et des solutions collectives sur les sujets les plus importants concernant les centres de gestion, l'association propose un appui complémentaire aux actions de la Fédération Nationale des Centres De Gestion de la Fonction Publique Territoriale (FNCDG). Aujourd'hui, des partenariats étroits et des protocoles de collaboration unissent les deux associations avec, pour résultats, des publications, des participations à des salons, l'organisation du travail en commissions ou la mise en œuvre conjointe des conférences nationales pour l'emploi par exemple. L'ANDCDG œuvre activement à l'accompagnement des centres de gestion, via la réalisation et la mutualisation d'études, la mise à disposition de modèles et de conseils ou encore l'organisation de journées d'information et de formation ouvertes à l'ensemble des personnels des centres de gestion très sollicités.

La mise en œuvre de ces actions, les frais de gestion, d'organisation ainsi que les coûts pédagogiques qui en résultent, nécessitent le recours à des aides financières externes. C'est pourquoi l'ANDCDG sollicite l'attribution d'une subvention chaque année.

Le Président rappelle que, depuis 2018, le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher attribue une subvention à l'ANDCDG. Pour mémoire, son montant annuel s'élevait à 250,00 € jusqu'en 2023, et, les membres du Conseil d'administration ont décidé, l'an dernier, d'augmenter ce montant de 50.00€ soit une subvention annuelle fixée à **300.00€**. Au titre de l'année 2025, un montant de 300,00 € est à nouveau proposé pour inscription au budget primitif.

Au vu de ces éléments, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- **d'attribuer** une subvention de 300,00 € à l'ANDCDG, au titre de l'exercice comptable 2025,
- **d'autoriser** le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer tous les actes et pièces relatifs à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 10 avril 2025

Le Président,


Eric MARTELLIERE



Publié ou notifié le : 25 Avril 2025
Exécutoire le : 25 Avril 2025

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE

